

AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT

L'agent d'entretien polyvalent effectue seul, ou sous le contrôle d'un responsable de chantier, l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité ou d'un établissement d'enseignement.

LES CARACTÉRISTIQUES*

Au 1^{er} janvier 2007, l'effectif des agents d'entretien polyvalents représentait environ 209 806 agents, soit 12% de l'ensemble des agents territoriaux, et 171 000 agents en équivalent temps complet. C'est le métier le plus exercé par les agents territoriaux. Les trois quarts des effectifs sont des femmes.

Les agents d'entretien polyvalents sont exclusivement des agents de catégorie C, en grande majorité des adjoints techniques territoriaux. La part des agents titulaires s'élève à 70% des agents, légèrement inférieure à la moyenne nationale (72,8%).

Les agents d'entretien polyvalents sont un peu plus âgés que le reste des agents territoriaux : 19% des agents d'entretien polyvalents ont plus de 55 ans contre 16% pour l'ensemble des agents territoriaux. Leur âge moyen est de 45 ans et 10 mois, contre 43 ans et 11 mois pour l'ensemble des agents.

Les agents d'entretien polyvalents sont le plus fréquemment employés par les communes de plus de 10 000 habitants (44%) et les communes de moins de 10 000 habitants (39%).

* Ces caractéristiques statistiques ne prennent pas en compte les effectifs de la fonction publique d'État transférés en 2007 au titre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

LES ÉVOLUTIONS

L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- une mutualisation de la demande de nettoyage du fait de l'intercommunalité,
- une diversification des modes de gestion des services entre affermage, régie, délégation,
- une évolution liée à l'acte II de la décentralisation et au transfert des personnels de l'Éducation nationale, dont un effectif important d'agents dans ce métier.

LES PRINCIPAUX FACTEURS D'ÉVOLUTION

Le métier d'agent polyvalent évolue fortement du fait du processus de mécanisation des tâches, de la modification de la réglementation en hygiène et sécurité relative à l'utilisation des produits de nettoyage, la plus grande sensibilisation des collectivités aux démarches de prévention impliquant le développement de formations gestes et postures.

L'introduction du développement durable comme axe fort des politiques locales impacte également les pratiques de l'agent d'entretien polyvalent sur les aspects de protection de l'environnement liée aux activités de nettoyage des locaux.

LES ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Les activités de l'agent d'entretien polyvalent sont fortement centrées sur :

- le nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés,
- le tri et l'évacuation des déchets courants,
- le contrôle de l'état de propreté des locaux,
- l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé,
- le contrôle de l'approvisionnement en matériel et produits.

L'exigence du « client », l'évolution des techniques, la prise en compte des problématiques de sécurité et de prévention conduisent à renforcer les compétences des agents. La tendance est à une professionnalisation de ce métier, la priorité étant mise sur les aspects de prévention des risques professionnels et de sécurité au travail.

LES PERSPECTIVES

Le métier d'agent d'entretien est le premier métier de la fonction publique territoriale. Le recrutement est constant, dans les collectivités comme dans les autres secteurs, du fait d'une forte rotation des personnels. De plus, la population des agents d'entretien polyvalent est renforcée à ce jour très nettement par le fait de l'intégration des agents de l'Éducation nationale à la fonction publique territoriale.

Ce métier bénéficie en effet d'une attractivité limitée, du fait de sa pénibilité, des horaires souvent décalés, des fréquents temps partiels, et d'un déficit de reconnaissance. Une politique de validation des acquis de l'expérience devrait permettre une meilleure reconnaissance de ce type d'emploi auprès des employeurs ainsi qu'une valorisation sociale de personnes.

Par ailleurs, la profession d'agent d'entretien polyvalent connaît des problématiques d'usure et de maladie professionnelle, principalement des troubles musculo-squelettiques, qui nécessitent des dispositifs de reclassement ou d'aménagement de poste. Les collectivités sont néanmoins aujourd'hui beaucoup plus attentives à la prise en compte de ces risques et développent des politiques de prévention en conséquence à destination de ces agents.

Cette profession est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle, et il est possible d'être titularisé sans concours.

Un CAP/BEP en maintenance et hygiène des locaux peut cependant en faciliter l'accès. L'agent d'entretien polyvalent peut évoluer vers un poste d'encadrement de type coordonnateur d'entretien des locaux.

Si pour l'instant les collectivités semblent privilégier un mode de gestion en régie, l'externalisation de plus en plus fréquente des travaux d'entretien pose la question de leur évolution à terme.